

AVIS DE CONVOCATION DES ACTIONNAIRES EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
LE 24 JUIN 2020 A 14h00 AU SIEGE DE LA SOCIETE SIS A REGHAIA

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société BIOPHARM, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra au siège social de la société sis à 18 Route de la zone industrielle, rue de la gare, Haouche Mahiedine, REGHAIA, ALGER, le 24 Juin 2020 à quatorze (14H00) heures, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1.-Approbation des comptes de l'exercice 2019 ;
- 2.-Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2019 ;
- 3.-Affectation des résultats de l'exercice 2019 et distribution des dividendes ;
- 4.-Quitus aux administrateurs ;
- 5.-Jetons de présence aux administrateurs ;
- 6.-Règlement des honoraires des commissaires aux comptes ;
- 7.-Pouvoirs à conférer ;
- 8.-Questions diverses.

Les demandes d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour, doivent être adressées au siège social de la société par lettre recommandée avec demande d'accusé de réception dans un délai de dix jours à compter de la date de publication du présent avis de convocation.

Pour assister à l'Assemblée Générale Ordinaire, merci de confirmer votre présence en remplissant le formulaire disponible sur le site web de la société www.biopharmdz.com et en l'adressant par mail à : relations.investisseurs@biopharmdz.com, ou par fax au numéro : 023 85 10 27/28, avant le 10 Juin 2020. L'Assemblée Générale sera ouverte aux actionnaires inscrits à la date du 19 Juin 2020 sur le fichier des actionnaires fourni par Algérie Clearing.

Vous avez la possibilité de vous faire représenter par votre conjoint ou un autre actionnaire muni d'une procuration signée et une copie de la pièce d'identité de l'actionnaire à représenter. Les représentants des personnes morales doivent nécessairement être munis d'un pouvoir signé et cacheté par le représentant légal de la personne morale.

Compte tenu du contexte dû au COVID-19 et afin de protéger la santé de nos actionnaires et de leurs familles, le conseil d'administration tenu le 18 mai 2020 a retenu les modalités suivantes de déroulement de l'assemblée générale de façon à permettre à exercer leur droit de vote en assemblée générale sans avoir être présent physiquement :

1. L'assemblée générale se limitera aux formalités légales mentionnées dans l'ordre juré savoir :
 - Constitution du bureau,
 - Vérification du Quorum,
 - Vote des résolutions prévues à l'ordre du jour selon les procurations et instructions de vote reçues préalablement ,
 - Dépouillement et prononcé des résultats.

Ainsi vous pouvez voter sur les résolutions sans être présent physiquement à l'Assemblée générale en fournissant une procuration, avec des instructions de vote, à un actionnaire, ou à toutes autres personnes éligibles. Le formulaire de vote des résolutions par procuration sera disponible sur le site web de la société.

Si vous souhaitez néanmoins assister physiquement à l'Assemblée Générale Ordinaire, merci de vous munir le jour de l'assemblée :

- D'un masque de protection,
 - Du formulaire d'inscription,
 - D'une attestation de participation délivrée par votre intermédiaire habilité (IOB teneur de compte) ou votre relevé de compte titre,
 - De votre pièce d'identité,
 - Le cas échéant, la procuration ou le pouvoir,
 - Du livret de famille ou d'une fiche familiale d'une validité de trois mois pour les représentants des personnes physiques mineures.
2. **Un Webinar sera organisé le 24 juin 2020 à 10h00 durant lequel sera présenté le rapport annuel, les résultats financiers et les rapports des commissaires aux comptes. Une session de questions/réponses suivra la présentation. Pour vous inscrire au Webinar « Présentation rapport annuel 2019 » visitez le site web de la société.**
 3. **Un communiqué sur les résultats de l'assemblée générale annuelle sera publié dans la presse et sur le site web de la société.**

L'ensemble des documents relatifs à l'assemblée générale seront disponibles sur le site web de la société www.biopharmdz.com seront publiés sur le site web à partir du 25 mai 2020.

Le Conseil d'Administration.